



Les indépendants ont accès au CPA

Fiche pratique publié le **17/01/2018**, vu **958** fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un décret publié au Journal Officiel du 31 décembre 2016 autorise les travailleurs indépendants, employeurs ou non, et les chefs d'entreprise immatriculés au répertoire des métiers à mettre en place un Compte personnel d'activité (CPA) à partir du 1er janvier 2018.

Les indépendants ont accès au CPA

Un décret publié au Journal Officiel du 31 décembre 2016 autorise les travailleurs indépendants, employeurs ou non, et les chefs d'entreprise immatriculés au répertoire des métiers à mettre en place un Compte personnel d'activité (CPA) à partir du 1er janvier 2018.

Cet outil de formation est effectif depuis le 1er janvier 2017 et permet aux personnes actives d'avoir accès aux formations professionnelles.

[La Contribution obligatoire à la Formation Professionnelle \(CFP\) et l'auto-entrepreneur en 2017](#)

Articles sur le même sujet :

- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#) **NOUVEAU**
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Ouvrir un restaurant](#)
- [Créer un gîte ou une chambre d'hôtes](#)
- [Se lancer dans les services à la personne](#)
- [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
- [Ouvrir un salon de coiffure](#)
- [La protection sociale de l'auto-entrepreneur](#)
- [Les charges sociales d'un auto-entrepreneur](#)
- [Cumul d'activités et charges sociales](#)
- [Comment déclarer son chiffre d'affaires ?](#)
- [Comment régler les charges sociales ?](#)
- [Droits à la retraite d'un auto-entrepreneur](#)
- [Faut-il adhérer à une caisse de retraite complémentaire ?](#)
- [La fiscalité de l'auto-entrepreneur](#)
- [Un auto-entrepreneur est-il soumis à la TVA ?](#)
- [Un auto-entrepreneur est-il soumis à la CFE ?](#)
- [Cumul d'activités et impôts de l'auto-entreprise](#)
- [Quand et comment payer ses impôts ?](#)
- [Comment remplir sa déclaration d'impôt sur le revenu ?](#)
- [L'auto-entrepreneur peut-il déduire ses charges ?](#)